

Comité de suivi ADS/ADESAT du 18 juin 2014

Le comité de suivi ADS/ATESAT s'est réuni le 18 juin 2014.

Sylvia BOISBOURDIN et Patrick GROSROYAT représentaient la CFDT.

Vous trouverez ci joint une note amendée lors du dernier comité de suivi national qui précise les différentes étapes pour les services dans l'accompagnement des agents impactés par la réforme tant sur le plan du dialogue social que sur les garanties financières.

En annexe les garanties financières obtenues.

La CFDT a demandé à la DRH d'intervenir pour que tous les services prennent l'arrêté de restructuration afin que les agents mutant sur un poste avec mobilité géographique puissent bénéficier de la prime de restructuration et cela même si les services n'ont pas engagé de fermeture de site. A ce jour, seules 26 DDI ont pris un arrêté de restructuration.

L'attention est portée sur les agents acceptant un poste avec mobilité, sans que leur DDI n'ait pris l'arrêté de restructuration. Les primes ne sont pas rétroactives et ne peuvent être versées que lorsque les services ont pris l'arrêté.

Sur l'enquête remontant des services pour les agents mis à disposition pour accompagner la réforme nous avons précisé que les remontées des DREAL pour certains de leurs services étaient bien décevantes.

Nous avons fait part de notre inquiétude sur l'utilisation par les services des agents mis à disposition pour cette mission après la conduite des entretiens. Quelle perte en ligne pour les agents qui se sont formés mais aussi pour les agents concernés par l'abandon de l'ADS/ATESAT si ces agents n'étaient plus impliqués ni mandatés pour poursuivre leur mission. Il faut officialiser leur rôle dans le cadre d'une lettre de mission par les Chefs de Services. La CFDT demande que les agents qui ont conduit les entretiens auprès des personnels concernés dans le cadre de la démarche "accompagnement de la réforme" soient associés aux parcours de professionnalisation des compétences et au repositionnement des agents avec les services Ressources Humaines.

La DGALN a présenté des travaux lors de la commission ministérielle de formation professionnelle sur deux thèmes

- L'accompagnement de la mise en place du conseil aux territoires et des évolutions sur les métiers puisque l'État continuera à mettre à disposition des collectivités locales les compétences de ses personnels
- Le Parcours de professionnalisation en ADS - missions réglementaires, d'expertise qui restent des compétences État.
- Des séminaires, cinq au total auront lieu dans 5 CVRH d'ici la fin de l'année avec des échanges entre les services et 45 modules de formation seront proposés en fonction des besoins des agents et des services.

- Des fiches de poste par service pourront dans ces domaines être élaborées et proposées aux agents dont les missions sont supprimées.

Pour la CFDT, la démarche est intéressante en terme de posture, pas de schéma type, aller sur le terrain, une information remontante et non seulement descendante pour répondre aux enjeux/ difficulté/besoins des services.

Mais nous avons fait part de notre inquiétude sur l'aboutissement de l'objectif, n'est ce pas déjà trop tard, lorsque l'on sait que tous les agents devront se repositionner au plus tard le 1/07/2015 ?